



# SOCIÉTÉ PSYCHANALYTIQUE DE PARIS

*Association Reconnue d'Utilité Publique – Décret du 8 août 1997*

21 rue Daviel – 75013 Paris Tél. 01 43 29 66 70  
Télécopie : 01 48 78 11 60 E-mail : spp@spp.asso.fr Site : www.spp.asso.fr

## **Compte rendu du CA du 05 mars 2024**

**Présents par Zoom** : Jean-Louis Baldacci, Isabelle Beguier, Pascale Blayau, Dominique Bourdin, Emmanuelle Chervet, Aline Cohen de Lara, Charlotte Costantino, Dominique Cupa, Amélie de Cazanove, Catherine Ducarre, Kalyane Fejtö, Noëlle Franck, Alain Gibeault, Olivier Halimi, Elise Jonchères-Weinmann, Marie Kaci, Marie-Laure Léandri, Françoise Moggio, Pascale Navarri, Martine Pichon-Damesin, Sylvie Pons-Nicolas, Benoît Servant, Hélène Suarez-Labat.

**Invités présents par Zoom** : Josiane Chambrier-Slama, Michel Picco, Ellen Sparer, Clarisse Baruch, Loubna Laraki, Christine Saint-Paul Laffont.

**Absente Excusée** : Isabelle Martin-Kamieniak.

**Absent non excusé** : René Roussillon.

Début de la séance à 21H.

Le quorum est atteint.

### **1) Approbation du PV du CA du 6 février 2024**

Le PV est approuvé.

Les rapports présentés sont consultables sur le site.

### **2) Présentation du rapport financier**

La lecture du rapport est faite par Charlotte Costantino, trésorière.

Dans la discussion qui suit, une question est posée sur le fait que le poste Institut et le CECE ne sont pas différenciés, alors que l'activité du CECE génère des charges comme l'invitation des collègues, dont les étrangers, et pourrait avoir une ligne budgétaire séparée.

Une question est aussi posée à propos du statut juridique de l'Institut de Lyon qui a une comptabilité indépendante, alors qu'il fait partie de la SPP. L'augmentation de la cotisation concerne-t-elle aussi les AeF de Lyon ?

Des échanges vont porter sur la décision proposée par le bureau de l'augmentation des cotisations, qui a été jugée comme absolument nécessaire pour équilibrer le budget.

La piste d'un appel aux dons est évoquée mais elle ne constituerait pas un apport pérenne.

D'autre part, le don qui avait été annoncé ne s'est pour l'instant pas concrétisé, mais il reste attendu.

Une autre voie serait la réduction des frais de personnel, il a été rappelé que par le passé un poste entier avait été supprimé, afin d'alléger le coût en personnel selon une préconisation de l'expert-

comptable d'alors. Il n'avait été conservé qu'un mi-temps pour l'accueil, et l'embauche d'Axelle Fontenay, comme assistante de direction à plein temps représente un coût supplémentaire, même si la masse salariale a été conservée telle qu'elle était à l'arrivée du nouveau bureau.

Emmanuelle Chervet, justifie le choix qui a été fait de ce poste, du fait du constat qu'un mi-temps ne suffisait pas, en particulier pour les tâches d'archivage et de conservation de la mémoire, de l'histoire des membres dans la société.

Actuellement, si l'augmentation des prestataires informatiques et la numérisation allège certaines tâches, par exemple les inscriptions aux événements ou pour la gestion des activités ouvertes, elle représente un temps supplémentaire de secrétariat pour alimenter la base de données.

Pour consolider le travail administratif un poste de cadre est nécessaire.

Le CA aimerait savoir à quoi correspondent les augmentations fréquentes des cotisations de l'API, qui semblent décidées hors de notre contrôle et quel poids pouvons-nous avoir sur celles-ci.

Emmanuelle Chervet rappelle l'historique, où, il y a 4 ans, l'API a décidé d'étaler une nécessaire augmentation des cotisations sur 3 ans pour pallier une situation financière difficile. L'augmentation de cette année devrait donc être la dernière de la série prévue. Mais elle témoigne qu'à la dernière Assemblée Générale en 2023 à Carthagène, il n'y a pas eu de temps réservé pour présenter le bilan financier, ce qui constitue une opacité préoccupante.

Toutefois, l'Europe représentant le revenu le plus important pour l'API parmi ses 3 régions, il est légitime de s'interroger.

Résultat du vote pour l'arrêté des comptes : 23 voix pour, à l'unanimité.

Résultat du vote pour le budget prévisionnel avec augmentation de cotisation de 4% ventilée comme précisé dans le rapport financier : 22 voix pour, à l'unanimité (un membre a dû quitter la réunion).

Les remerciements sont adressés à Charlotte Costantino pour la clarté de son travail et à Madame Laraki pour son aide.

### **3) Rapport Moral**

Il est présenté par Marie Kaci, Secrétaire Générale. En l'absence de René Roussillon, elle inclut le rapport de l'Institut de Lyon.

La discussion va porter essentiellement sur la consultation lancée par l'API à propos du vote du Conseil de l'API prévu en mars pour inscrire l'analyse combinée dans le code de procédure, ne garantissant qu'un minimum de 25 % d'analyse en présence. Le courrier qui a été envoyé à tous les membres, n'a suscité que peu de réactions, alors qu'une mobilisation collective serait nécessaire. Il faut que l'ensemble des collègues soient sensibilisés.

Emmanuelle Chervet informe le CA qu'une action s'organise également entre les présidents d'autres sociétés européennes, en vue d'une lettre ouverte à l'exécutif de l'API.

Notre AG du 17 mars se tenant une semaine avant le Conseil de l'API à Florence, même si la date limite fixée pour la consultation des membres est le 15 mars, elle propose de saisir l'opportunité pour y présenter une motion à adopter par l'ensemble des membres de la SPP, dont le texte sera envoyé au préalable. Cette motion doit être courte et claire et il est important de différencier cette démarche de

la question de l'augmentation de la cotisation. Payer notre cotisation et être offensif dans la défense de nos positions vont de pair dans notre investissement de l'API.

Le CA approuve ce projet et demande à la présidente de refaire une information des membres au préalable, en leur proposant une lettre-type à adresser à l'API.

#### **4) Présentation des rapports d'activité**

La présentation du rapport de l'Institut de Paris (IPP) est faite par Ellen Sparer :

La suppression de la commission 10, qui étudiait spécifiquement les demandes de cursus provenant de l'étranger, et suivait les cursus concernés, est justifiée par le principe d'un même processus pour tous.

L'afflux des demandes de formation de collègues russes, par l'attrait du modèle français, et en particulier depuis le début de la guerre, est problématique du fait de leur difficulté à venir en présence, 15 sont à Moscou qu'on ne voit jamais. Il est demandé aux AeF russes, qu'ils maîtrisent la langue française, viennent toutes les 6 semaines et s'investissent dans la société. Il a été décidé de suspendre provisoirement l'examen des demandes de cursus provenant de Russie.

Il y a actuellement une impasse institutionnelle pour la formation des Russes tant qu'il n'existe pas de société de modèle français en Russie. Les collègues russes constituent une démarche pour être reconnus comme « study group » à l'API.

Christine Saint Paul Laffont présente le rapport du CFSO :

Le groupe de 5 formateurs et 19 AeF apparaît très dynamique et avec l'envie de travailler. Ellen Sparer remercie pour le travail de mise à jour de la convention.

On déplore la situation de Bordeaux et l'absence de membres titulaires et qu'une transmission n'ait pas pu se faire. C'est un enjeu important pour la SPP, dans un environnement hostile à la psychanalyse, comme à la fac de psycho et en pédopsychiatrie, même si le centre d'accueil pour adolescents créé par Jean Picard existe toujours.

Actuellement certains membres de Bordeaux pourraient écrire un mémoire. La possibilité qu'un membre formateur vienne de Paris ou de Toulouse, est évoquée.

Le rapport du CECE est présenté par Josiane Chambrier-Slama :

Parmi les activités qui se sont déroulées durant l'année, une réflexion a été menée sur l'utilisation des nouvelles technologies dans le processus de formation.

Le CECE a élaboré une nouvelle version du Règlement de la Commission d'Enseignement, qui a été présentée au CA pour avis. Il tient compte des changements intervenus et des enjeux actuels, comme la limite d'âge des formateurs.

La baisse du nombre de formateurs qui est source d'inquiétude est relativisée au regard d'un nombre moindre d'AeF. Il reste de la place dans les supervisions, même si certaines sont saturées, car choisies de manière préférentielle.

La séance est levée à 00H00